Image not found or type unknown

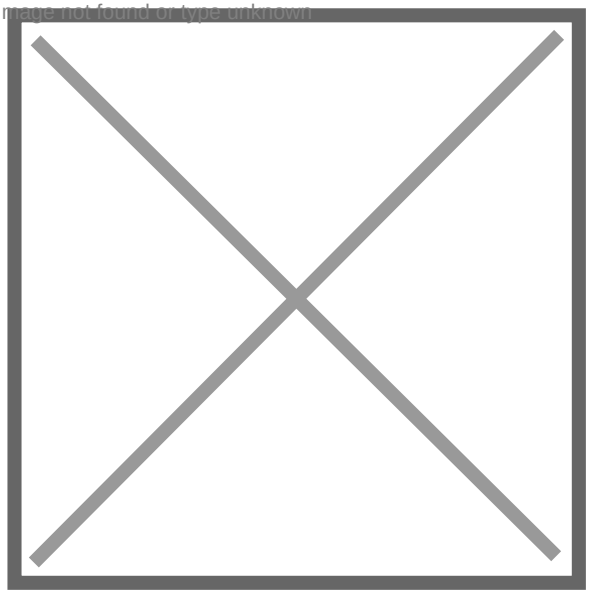

Partenaire vendeur, appel au secours

Par **marclm**, le **27/06/2010** à **02:49**

Bonjour,

J'ai créé mon entreprise individuelle en octobre 2008. Entre autre, je vends du matériel informatique et j'ai deux sites pour cela. Je n'ai jamais contracté de RC Pro ou autre. En 2009, j'ai eu un CA de 35 000 euros pour environ 14 000 euros de bénéfice.

Mercredi, j'ai souhaité ajouter mon catalogue tarifaire au site internet de Pix.... un acteur important de la vente en ligne de matériel informatique. Ils prennent leur commission sur mes ventes, mais ils ont tellement de clients que bon, pourquoi pas, ca peut arrondir un peu les fins de mois.

Le catalogue a donc été ajouté à leur site mercredi après midi. Mercredi soir, je reçois une première commande. Je suis frappé du prix de vente vraiment très bas. Je contrôle mon catalogue : ils l'avaient bien mis en ligne mais ils ont complètement mélangés les prix. Par exemple, des ordinateurs portables se trouvaient à 350 euros au lieu de 1700 euros, des appareils photos à 300 au lieu de 500, et même des cartouches d'encre à 2500 euros au lieu de 39 euros...

Bien sûr, je désactive aussitôt tout mon catalogue. Pourtant, dès le lendemain je reçois une 10aine de commandes. Je contacte bien sûr la personne qui s'occupe de moi chez Pix.... qui me dit que ca pouvait être normal si le visiteur a mis un de mes articles dans son panier.

Aujourd'hui samedi, je continue de recevoir des commandes, que je ne peux bien sûr pas honorer : je ne vais pas envoyer un portable de 1700 euros pour une vente à 350 euros : financièrement déjà ca m'est impossible et puis je ne comprends pas dès mercredi soir j'ai tout enlevé.

Hier, vendredi, j'ai envoyé une lettre recommandée à Pix... pour leur faire part de mon incompréhension et que je les mets à demeure de supprimer tout contrat, toute chose venant de moi.

J'ai annulé toutes les commandes que j'ai reçues, ils seront donc tous remboursés sous 72 heures mais certains acheteurs veulent me mettre au tribunal car ils veulent leur appareil qu ils ont payé 1500 ou 1000 euros moins cher que dans le commerce.

J'ai bien essayé de leur expliquer que je ne pouvais pas mais ils ne veulent rien savoir. Que dois je faire ? Au secours !

Est ce que si je ferme l'activité, on ne pourra pas faire de procès contre moi ? Je n'ai vraiment pas d'argent, je ne peux pas leur livrer la marchandise.

Que dois je faire ?
Merci beaucoup de vos réponses
Marc

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés